

# COTISATIONS AUX CAISSES SOCIALES 2025 (EMPLOYEUR + TRAVAILLEUR)

Agences de placement

	Travailleurs payés		Répartition de la prime	
	à l'heure	au mois	employeur	travailleur
Retraite anticipée RESOR <sup>1)</sup>	2.40%	2.40%	1.20%	1.20%
Retraite anticipée RETAVAL <sup>2)</sup>	2.40%	2.40%	1.20%	1.20%

## 1) Travailleurs soumis à RESOR

(+ codes y relatifs)

Menuisiers, ébénistes, charpentiers, vitriers (TIM),  
poseurs de sols (TIM), peintres, plâtriers-peintres (TIP)

## 2) Travailleurs soumis à RETAVAL

(+ codes y relatifs)

Ferblantiers, chauffages, inst. Sanitaires (TIF), électriciens (TIE),  
tuyauteurs, constructeurs métalliques (TIC), paysagistes (TIY)  
poéliers et fumistes, ramoneurs

Centre encaissement  
Inkassostelle

**BUREAU METIERS**  
Rue de la Dixence 20 - Case postale/Postfach  
CH-1951 Sion/Sitten  
Tél. 027 327 51 11 Fax 027 327 51 80  
IBAN : CH93 0076 5001 0118 9110 8

Liste nominative des salaires / Lohnliste  
(Décompte périodique mensuel / Periodische (monatliche) Abrechnung)

Entreprise  
Exemple SA  
Rue Eureka 12  
1923 Seefacile

Décompte No : 999 999

Selon codes indiqués sur la  
fiche d'annonce

Total des taux de cotisations  
aux Caisses Sociales

Indiquez les raisons d'absences : maladie, accident, vacances, service militaire, etc. Voir codes professionnels au verso.  
Abwesenheitsgründe wie : Krankheit, Unfall, bezahlte Ferien, Militärdienst, usw. müssen immer angegeben werden. Berufliche Qualifikation siehe Rückseite.

No ouvrier Nr. des AN	Nom et prénom de l'ouvrier Name und Vorname des Arbeiters	Date de nais. Geburtsdatum	Code prof. Beruf. Code	Nbre heures Anzahl Std.	Sal. horaire Std. Lohn	Total des salaires Grundlohn	Taux contrib. Ansatz	Remarques Bemerkungen
1079	Daniel Dessimoz	28.11.1986	TIC	95	30.00	2 850.00	2.40%	
602	François Buchard	18.04.1978	TIP	125	29.00	3 625.00	2.40%	
32675	Roger Moret	13.05.1975	TIM	72	31.00	2 232.00	2.40%	
Total des salaires						8 707.00		
A/ Caisses sociales								
2.40% S/ 2 850.00						= 68.40		
2.40% S/ 5 857.00						= 140.55		
Total des contributions						208.95		
						CERTIFIE EXACT : TIMBRE ET SIGNATURE		
						Lieu et date :		

Montant à payer directement au Bureau des  
Métiers. Il n'est pas adressé de facture.

Indiquer sous cette rubrique les  
absences des travailleurs :  
vacances, Suva, maladie,  
service militaire, naissance,  
mariage, décès, fin des  
rapports de travail (quitté le)